

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2025-88
Occupation du domaine public
rue Saint Michel

ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE 2025-74

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande de Madame Mylène Deloule ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Mylène Deloule est autorisée à réserver un emplacement au niveau du 16 rue Saint Michel pour mettre en place une benne afin d'évacuer des déchets végétaux, les samedi 3 et dimanche 4 mai 2025.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie par le service LESRA et mise en place par Madame Mylène Deloule qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : Madame Mylène Deloule, le service LESRA, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de la bonne exécution du présent arrêté.